

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Mardi 30 janvier 2024

SALLE/ADRESSE : Saint-Malo – Palais du Grand Large

PARTICIPANTS : 128 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 18h30 à 21h45

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Floran AUGAGNEUR
Mme Karine BESSES
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE
Mme Lucie BEGUIN
M. Pascal BRERAT
M. Patrick CHAUMETTE

Intervenants :

M. Gilles LURTON	Maire de Saint-Malo
Mme Jeanne LORGEUX	DIRM
Mme Lucie TRULLA	DREAL
M. Bertrand BOURDON	RTE
M. Philippe ORVEILLON	Comité des pêches d’Ille-et-Vilaine
Mme Violaine MERRIEN	Comité des pêches d’Ille-et-Vilaine
M. Éric FEUNTEUN	Muséum national d’histoire naturelle
Mme Ophélie BRETAEU	WDPE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Première session

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Avant de commencer, je vous annonce que vous avez des papiers qui font office de droit à l'image et dont nous avons besoin que vous remplissiez. C'est pour nous permettre de vous prendre en photo et de communiquer sur notre site du débat. Pour ceux qui ne sont pas d'accord et qui ne veulent pas que leur image soit utilisée pour les publications de la CNDP, qu'ils lèvent la main pour que nous puissions les repérer. Tout le monde est d'accord ? Une personne ? D'accord. Je demande à mes collègues de bien repérer la personne. Dans tous les cas, pour ceux et celles qui ne veulent pas être pris en photo, je vous invite quand même à remplir les papiers. Tout le monde est invité à remplir ces papiers-là pour que nous puissions utiliser vos images pour notre communication, s'il vous plaît. Je pense que nous allons pouvoir commencer. Je vais demander un peu de silence. Nous allons accueillir le maire de Saint-Malo et président de Saint-Malo Agglomération, Monsieur Gilles LURTON, qui nous accueille ici, dans cette belle salle et cette belle ville, et qui va nous faire le mot d'introduction.

M. Gilles LURTON – Maire de Saint-Malo

Merci beaucoup, Madame. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis vraiment très heureux de vous accueillir ce soir pour cette réunion publique qui s'inscrit dans le cadre du débat public organisé par la Commission nationale du débat public. Je disais préalablement à cette réunion que ce n'est pas le seul débat public que nous avons avec la Commission nationale du débat public en ce moment à Saint-Malo, et je dois dire que j'apprécie la présence de la Commission nationale du débat public. J'apprécie le choix que vous avez fait de Saint-Malo pour cette réunion. Ce n'est pas du tout anodin. Vous êtes ici dans une ville qui a un long passé maritime, une ville qui est complètement confrontée à la mer, qui vit avec la mer. Nous avons la chance d'avoir, dans notre ville, un port en plein cœur de la ville, ce qui n'est pas non plus forcément courant. Ce port appartient au Conseil régional de Bretagne. Il est géré par un concessionnaire. Port de passagers avec la Brittany Ferries et port de commerce. En ce moment, nous avons à quai de nombreux navires qui travaillent sur le champ éolien au large de Saint-Brieuc. Vous ne verrez pas les éoliennes ce soir parce qu'il fait quand même un peu nuit, mais par temps clair, je ne sais pas si c'est bien ou si ce n'est pas bien, nous voyons d'ici les éoliennes. Nous les voyons les installer petit à petit. En tout cas, nous les distinguons. Un port auquel nous tenons, qui se situe dans un environnement exceptionnel des remparts de Saint-Malo, ce qui fait que rien de ce qui se fait dans le port n'échappe au maire de Saint-Malo qui doit signer les permis de construire.

Aussi, une ville qui est confrontée à un sujet que vous allez certainement aborder ce soir, qui concerne le réchauffement climatique. Ici, nous voyons bien que la mer monte plus rapidement que ce que nous disaient, il y a encore quelques années, les prévisions. Nous sommes dans une ville, je ne dirais pas menacée parce que nous y prenons garde et nous prenons toutes les mesures, et l'État aussi, de son côté, veille à ce que nous soyons bien protégés, mais nous sommes quand même dans une ville menacée par la submersion marine. Il va y avoir, au mois de février, un coefficient de 117. Il y en aura un deuxième en mars. J'espère que la mer ne sera pas trop forte ce jour-là. Sur la digue qui borde ici ce Palais du Grand Large, ce palais des congrès, quand la mer est haute, les Malouins ont l'habitude de voir les vagues sauter et la chaussée complètement envahie par les eaux. Il nous faut donc prendre garde à tous ces phénomènes proches de la baie du Mont-Saint-Michel. Nous sommes proches de la baie du Mont-Saint-Michel, où nous connaissons également ce problème de submersion marine.

Aussi, un port de pêche. Je ne vais pas l'oublier. J'ai aperçu le président du Comité départemental des pêches, il y a quelques instants. Nous tenons beaucoup aux pêcheurs qui travaillent dans le port de Saint-Malo, évidemment. Merci beaucoup d'avoir choisi Saint-Malo pour ce débat public. Je vous souhaite un bon travail. Vous m'excuserez si je ne peux pas rester avec vous toute la réunion, mais j'ai une autre réunion qui m'attend dans la salle du Conseil municipal, pas loin d'ici. Je souhaite que vos débats soient fructueux et puissent apporter à des villes comme la nôtre. Encore une fois, merci d'avoir choisi Saint-Malo.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons nous présenter. Je suis Paola SCHMIDT DE LA TORRE. Je suis membre de la Commission particulière du débat public. C'est la commission qui organise sur notre façade Nord-Atlantique Manche Ouest, le débat public de la mer en débat. Aujourd'hui je vais co-animer avec Ophélie.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup d'être ici ce soir avec ce beau panorama qui s'est assombri, mais nous pouvons tout à fait l'imaginer. Je suis Ophélie BRETAUDEAU. J'accompagne Paula dans l'animation de ce temps et, plus étroitement, la CNDP dans ses différents débats publics.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Pour aujourd'hui, avant que nous ne commençons, nous aimerions nous mettre d'accord sur certaines règles pour que nous puissions chacun nous exprimer d'une manière à l'aise, dans le respect de la parole de chacun. Pour cela, nous vous proposons que chacun puisse s'exprimer librement, dans le respect des uns et des autres, et que vous respectiez le temps. Nous allons essayer de veiller à ce que tout rentre dans le temps que nous nous sommes fixé. Ne soyez pas froissés, si nous sommes parfois amenées à vous couper un petit peu la parole pour que nous puissions faire tout ce que nous avons prévu de faire aujourd'hui, sachant que nous aurons une partie délibérative où nous allons vous solliciter sur différents sujets qui nous paraissent très importants et nous avons envie de vous entendre. Pour privilégier cela, nous sommes un peu obligées de « *timer* » tout le déroulé. Ensuite, pour l'interconnaissance de tout le monde, nous vous invitons, à chaque fois que vous prenez la parole, de vous présenter avec votre prénom et nous dire si vous êtes citoyen ou acteur afin que tout le monde sache à partir d'où vous parlez.

Est-ce que ces règles vous conviennent ? Nous allons dire que oui et nous allons partir là-dessus. Comme je vous l'introduisais au début, nous aurons différentes parties. Nous allons commencer par une présentation du cadre du débat qui va être présenté par la Commission particulière du débat public, notamment avec notre président de la Commission particulière du débat public du débat sur la mer. Ensuite, nous aurons aussi les interventions de la maîtrise d'ouvrage. Nous avons identifié deux sujets pour ce soir, soit l'environnement et la pêche qui seront introduits par un scientifique et des acteurs du Comité régional de pêche du 35. Ensuite, ce sera la parole à vous. Nous allons organiser toute cette salle en sous-thématiques. Vous allez travailler et nous allons vous solliciter sur des sujets liés à la pêche et l'environnement, où vous allez produire des propositions concrètes que nous allons partager ensuite et sur lesquelles nous allons débattre. Enfin, nous concluons notre soirée avec un petit mot de conclusion et un autre mode d'expression que vous allez pouvoir soumettre, si vous le souhaitez.

Si tout est clair, je vous propose que l'on passe à la suite et que l'on fasse une présentation afin de savoir qui est dans la salle. Pour cela, je vais demander à tous ceux qui ont un métier lié à la mer de lever la main. Que ceux qui sont professionnels de la mer lèvent la main. Très bien.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Une petite assemblée sur les professionnels.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Qui est citoyen ? Qui vient ici pour se renseigner et pour s'informer ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

On peut être les deux. C'est vrai, Monsieur.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Vous pouvez lever la main plusieurs fois.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Est-ce que vous vous identifiez comme citoyen habitant proche du littoral ? Une grande majorité.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Qui est scientifique ou chercheur ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Quatre personnes.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Qui est agent de l'État ? Ils sont placés ensemble.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Une bonne dizaine. Il peut également y avoir aussi des agents de collectivités. Est-ce qu'il y a des représentants d'associations ? D'accord. Une vingtaine, peut-être.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Une quinzaine. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Y a-t-il des élus présents ce soir, de communautés de commune ou autres ? Non ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Est-ce que quelqu'un n'a pas levé la main ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Y a-t-il une catégorie que nous avons oubliée ? Il serait intéressant d'avoir également votre retour.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Plaisancier ? D'accord, super. Y a-t-il d'autres plaisanciers ? Merci de l'avoir rappelé parce qu'effectivement, j'avais raté pas mal de personnes. Nous nous connaissons déjà un peu mieux. Nous allons pouvoir passer à la suite. Je vais laisser la parole à mes collègues et Floran AUGAGNEUR qui est président du débat public sur la planification maritime et l'éolien en mer, et également vice-président de la CNDP.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire, pour l'accueil. Je me présente. Je suis Floran AUGAGNEUR. Comme cela a été dit, je suis vice-président de la CNDP depuis 2018 et j'ai la chance de présider les débats publics sur la planification maritime. Je tiens aussi à remercier toute l'équipe qui a organisé et qui organise ces débats. Nous allons y revenir de manière très rapide, mais ce sont quand même plus de 200 événements qui sont organisés ou en cours d'être organisés pour pouvoir, comme nous allons l'aborder, vous permettre de participer à l'élaboration des décisions concernant la planification maritime. Aussi, bonne année 2024. Je crois que c'est le dernier jour ou peut-être l'avant-dernier jour où nous pouvons souhaiter la bonne année. C'est une année importante du point de vue de la planification maritime, puisque des décisions très importantes vont être prises cette année sur la planification maritime, des décisions qui concernent la protection de l'environnement, l'atteinte du bon état écologique, la préservation des écosystèmes marins. Des décisions également qui concernent le partage de la mer et le développement des énergies maritimes. Tout le monde, sans aucune exception, a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions. J'aime bien le répéter parce que cette phrase est dans la Constitution. Tout le monde a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions. C'est la raison pour laquelle la CNDP organise ce débat public. C'est pour permettre à toute personne, à tout le monde de participer à l'élaboration des décisions qui vont avoir lieu en 2024, qui concernent la planification maritime et qui s'incarne dans la mise à jour des documents stratégiques de façade.

Vous l'avez compris, la CNDP est l'autorité indépendante qui organise le débat public. Indépendante, cela veut dire que nous sommes indépendants du décideur. Nous ne sommes pas sous l'autorité du gouvernement. Le décideur en matière de planification maritime, en l'occurrence, c'est le gouvernement et RTE. Notre rôle dans l'organisation du débat est très simple. Premièrement, nous veillons à la transparence et à l'accessibilité de l'information. C'est pour cette raison que nous travaillons beaucoup avec des scientifiques et je remercie ceux qui sont présents ce soir et particulièrement ceux qui vont intervenir. C'est aussi pour cette raison que nous mettons les infographies que vous voyez en entrée. Nous essayons de traduire, en langage simple et accessible, des informations complexes. Le travail sur l'information est un travail colossal que nous effectuons et d'autant plus lorsque nous parlons de planification à 2050. Les enjeux d'information du public sont énormes et le travail de l'information dans ce débat est particulièrement important.

Ensuite, nous organisons évidemment les échanges, c'est-à-dire que nous mettons en place les différents événements auxquels vous pouvez participer. Aujourd'hui, c'est un événement, mais il y en a plein d'autres. Comme je le disais, presque plus de 200 organisés jusqu'au 26 avril. Des événements aussi en ligne, une plateforme participative, un questionnaire qui s'appelle « Faites l'expérience », un autre questionnaire développé par la chaîne maritime de Nantes qui est accessible à vous toutes et tous sur le site internet. N'hésitez pas à y aller. Aussi, un grand événement national le 16 mars où nous

allons approfondir certains sujets. N'hésitez pas à vous inscrire. Nous reviendrons dessus, mais nous organisons tous ces événements. Au-delà de ça, ça ne suffit pas. Ensuite, nous restituons la parole du public. C'est nous, à la fin du débat, qui dirons « Voilà les conclusions du débat. Voilà ce qu'on dit les publics ». Par exemple, ce soir, vous allez élaborer ou formuler des propositions. À la fin du débat, nous dirons « Voilà les propositions qui ont été élaborées dans le débat public ». Ce n'est pas tout. Le plus important, c'est que nous veillons à la prise en considération de la parole du public dans la décision. Nous veillons à ce que le gouvernement et RTE qui nous ont saisis répondent à notre compte-rendu, répondent à la parole du public et justifie ses décisions au regard de ce qui est dit. Voilà notre rôle de manière très succincte. J'ai déjà été très long puisque ce qui est intéressant et ce qui est important, c'est de vous écouter, vous. Je vous souhaite donc une très bonne soirée ce soir et de beaux débats.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Je vous présente Karine BESSES qui est déléguée régionale de Région Bretagne, déléguée CNDP et membre de la Commission particulière du débat public sur la façade NAMO.

Mme Karine BESSES – CPDP

Bonsoir à tous et ravie d'être ici pour notre troisième escale. Je vais vous parler un petit peu plus précisément du parcours de la mer que nous avons organisé en Bretagne-Pays de la Loire sur la façade NAMO, sachant que ces mêmes parcours se déroulent sur les trois autres façades françaises, avec, comme l'a rappelé Floran, énormément de dispositifs pour permettre au public de participer selon les sujets qui l'intéressent. Il y a une grosse gageure aussi de prendre de l'information et de monter en compétences pour le public aussi, mais il y a aussi beaucoup de personnes qui nous rejoignent à divers moments. On se rend compte que vous êtes déjà au courant d'un certain nombre de sujets. Vous avez de nombreuses opinions et de nombreux avis à partager et nous en sommes contents, depuis le début des escales que nous pouvons faire et que nous avons débuté en novembre. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin. Nous allons vous en reparler, mais sachez qu'il y aura un événement dans peu de temps à Rennes où nous allons monter un peu en généralité par rapport à tout ce que nous avons vu lors des escales. Nous espérons aussi que ce soir, vous allez pouvoir vous inscrire pour cet événement sur lequel nous recrutons vraiment du monde, des volontaires pour venir faire ce travail de monter en généralité par rapport à tout ce qu'il sera dit sur les escales. L'idée est vraiment de mixer, d'aller vers le grand public et aussi, d'avoir les acteurs qui vivent la mer et qui travaillent sur la planification maritime au long cours, qui peuvent nous expliquer aussi les différents enjeux et également du grand public qui est moins au courant de l'ensemble des thématiques liées à la mer et liées à la planification, et qui peut écouter les acteurs, donner son avis et son regard. Voilà ce qui nous semble important à faire ensemble ce soir.

Je ne vais pas en dire plus. Autant aller à la suite. Vous avez ici le parcours en carte. Concernant les objectifs, il est vrai que pour cette réunion publique de ce soir, mais je pense que vous allez boucler là-dessus, nous sommes vraiment sur une modalité assez généraliste, de présenter le cadre du débat à l'ensemble de la population et des modalités d'informer. Il est vrai que ce soir, nous avons décidé d'avoir des moments pour vous, pour travailler sur des sujets bien spécifiques. Nous ne faisons pas que vous informer. L'idée, ce soir, est que vous donniez votre avis et vous pourrez parfaire cela en allant sur la plateforme ou en participant à plein d'autres événements sur les diverses thématiques que nous avons pointées au sein de la CNDP.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci Karine. J'invite les représentants de la maîtrise d'ouvrage à venir ici avec nous. Jeanne LORGEUX qui est chargée de mission de débats publics, planification de l'éolien et DSF DIRM Nord-Atlantique Manche Ouest, Lucie TRULLA, directrice de projet éolien en mer, Direction régionale de l'environnement et l'aménagement du logement de Bretagne, la DREAL et Bertrand BOURDON, pilote de projets concertation chez RTE. Nous allons commencer par une petite vidéo introductive. Ensuite, nous aurons un éclairage plutôt régional qui va être apporté par la maîtrise d'ouvrage. À la fin des interventions suivantes, vous allez pouvoir poser des questions. Si vous souhaitez déjà prendre des notes sur des choses qui ne sont pas assez claires, toutes ces personnes qui interviennent ici sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Diffusion d'une vidéo

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Cette vidéo présente le débat selon la vision de la maîtrise d'ouvrage. Pouvez-vous commenter, la maîtrise d'ouvrage, comment ce qui a été présenté ici se répercute sur notre façade et quels sont les objectifs un peu plus concrets qui sont attendus sur notre façade NAMO ?

Mme Jeanne LORGEUX – DIRM

Nous avons une diapositive qui présente ensuite les trois attentes principales de la maîtrise d'ouvrage. La première attente de la maîtrise d'ouvrage, qui est donc représentée par le gouvernement et RTE, le réseau de transport d'électricité, c'est la mise à jour de la stratégie de façade maritime qui correspond au volet stratégique du document stratégique de façade et qui établit les objectifs et les enjeux relatifs au développement des activités humaines en mer dans un objectif d'atteinte du bon état écologique. La stratégie de façade du premier cycle, qui a justement été adoptée en 2019, établit notamment une carte des vocations qui détermine dans le temps et l'espace les priorités à donner et les règles de cohabitation des usages. C'est notamment cette carte des vocations et tous les principes et les objectifs qu'elle contient, qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour, avec quatre objectifs, soit la neutralité carbone à 2050, la protection de la biodiversité, l'équité et le développement économique, notamment dans un objectif de souveraineté alimentaire et énergétique. Je laisse ma collègue, Lucie TRULLA, vous présenter la seconde attente.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

La deuxième contribution attendue du débat public porte sur le développement inédit et accéléré de l'éolien en mer, à hauteur minimale de 45 gigawatts qui vont représenter, à terme, à peu près une cinquantaine de parcs, en sachant qu'aujourd'hui, sur le territoire national, nous avons 16 projets qui sont en cours de développement, dont deux parcs installés au droit de notre façade. Il s'agit donc de multiplier quasiment par quatre la puissance en cours d'installation, puisque nous sommes à environ 10 gigawatts. Cette multiplication par quatre va nécessairement avoir des conséquences sur l'implantation en mer en occupant davantage d'espace, environ 1 à 2 % de l'espace maritime de la France métropolitaine, et pourrait entraîner des usages maritimes limités ou des synergies. Dans ce contexte, afin de donner un maximum de visibilité aux acteurs concernés, qu'ils soient la filière industrielle, les associations, les collectivités ou le citoyen, l'État et RTE ont décidé de planifier ce développement éolien inédit dans l'espace et dans le temps.

Cette planification passe par l'identification de zones prioritaires en mer et à terre pour les parcs et pour le raccordement. Cela va se passer en deux temps, puisque l'objectif est de disposer d'une visibilité en deux temps, soit à 10 ans, avec une première cartographie qui devrait nous permettre d'identifier, au niveau national, des espaces permettant d'accueillir 15 gigawatts de nouvelles capacités. Cette première étape est cruciale pour pouvoir atteindre nos objectifs climatiques puisque l'on s'inscrit dans le cadre des accords de Paris et de la neutralité carbone à 2050. Pour cela, il faut accroître la production d'électricité décarbonée. Cela va passer par le développement des énergies renouvelables, dont les énergies maritimes. Nous allons évidemment aussi nous appuyer sur la relance d'un programme nucléaire, sur la sobriété énergétique et sur l'efficacité énergétique, mais à 10 ans, nous avons besoin de ces 15 gigawatts.

Nous aurons une deuxième étape à 2050 pour nous permettre de planifier des zones selon de nouveaux critères technologiques qui seront identifiés ultérieurement. Pour planifier et pour recueillir vos contributions, l'État va proposer, et a déjà proposé sur trois façades, une carte des zones propices à l'éolien en mer. La carte pour la façade Nord-Atlantique Manche Ouest sera publiée prochainement en février et a été bâtie sur des critères techniques qui sont consultables dans le dossier de maîtrise d'ouvrage. Nous pourrions y revenir si vous avez des questions. Je pense avoir fait le tour du sujet.

Mme Jeanne LORGEUX – DIRM

La troisième attente de la maîtrise d'ouvrage pour ce débat public est que le public contribue à l'identification de secteur pour développer la protection forte sur le territoire maritime. En France, nous avons un objectif de 30 % de couverture de l'espace maritime en aires protégées et de 10 % de protection forte à l'horizon 2030 pour la façade NAMO, le territoire maritime de la façade Bretagne-Pays de la Loire. L'objectif est fixé à 3 %. La protection forte est un label qui vise à reconnaître l'exemplarité de la gestion d'une zone en ce qu'elle vise à réduire, voire à supprimer les pressions induites par les activités humaines en mer. Il est donc attendu de la part du public de nous aider à identifier ces zones sur la base de secteurs d'études qui ont été préalablement définis, notamment dans le premier cycle. Toutes les pastilles sur les zones côtières en bleu représentent les Pays de la Loire et en orange, la Bretagne. Plus au large, des secteurs ont été identifiés comme représentant des enjeux

environnementaux d'intérêt et sur lesquels l'État souhaite porter une labellisation sur certains de ces secteurs. Merci pour votre attention.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci beaucoup. Dans la salle, je vois que vous prenez des notes. N'hésitez pas à noter vos questions, car il y aura un temps de questions-réponses. Dans le cadre du débat organisé et porté par la CNDP, il y a eu un choix de donner la parole à la maîtrise d'ouvrage, mais aussi à des acteurs et à des experts pour partager aussi leur vision, leur regard sur les enjeux et un état des lieux. C'est pour cela que, avant de poser vos questions, je vais appeler Monsieur Éric FEUNTEUN, mais aussi Monsieur Philippe ORVEILLON et Madame Violaine MERRIEN pour vous installer juste ici. Nous vous avons mis trois chaises. Monsieur FEUNTEUN, vous êtes professeur en écologie marine au Muséum national d'histoire naturelle et directeur de la station marine de Dinard. Monsieur ORVEILLON est président du Comité des pêches d'Ille-et-Vilaine et Madame MERRIEN en est la Secrétaire générale. Je vous ai vu saluer des personnes dans la salle. Je pense donc que vous êtes connus. La règle est similaire aussi pour la maîtrise d'ouvrage. Je vais être gardienne du temps. Nous vous avons laissé 10 minutes chacune pour votre présentation. Au bout de 6 ou 7 minutes, je me permettrai de vous faire un petit signal pour que l'on ne dépasse pas, car nous souhaitons également garder le temps pour les questions-réponses.

M. Éric FEUNTEUN – Professeur en écologie marine – Muséum national d'histoire naturelle

Bonsoir à tous. Je ne suis pas le directeur de la station marine de Dinard. C'était vrai il y a encore un an et demi, mais c'est Jean-Luc JUNG qui est aujourd'hui le directeur de la station marine de Dinard. Je vais vous parler essentiellement du golfe normand breton, parce qu'il n'est pas possible, en 10 minutes, de dresser un portrait large du fonctionnement des écosystèmes côtiers, parce que nous vivons ici dans une mer côtière qui est liée par des courants marins que nous représentons ici, qui font que nous avons un lien entre l'Atlantique et la Manche. En gros, on a un fleuve permanent qui s'écoule depuis l'Atlantique vers la Manche et qui fait des échanges d'espèces, des échanges d'eau qui sont très importants, mais vous voyez que tout cela est très compliqué parce qu'il y a des zones grises, et il y a des zones qui sont un peu plus noires, notamment dans le fond du golfe normand breton et la baie de Saint-Brieuc, entre autres. Cela crée déjà une diversité des paysages marins, des paysages hydrographiques. À droite, vous voyez une deuxième représentation. Plus c'est rouge, plus le marnage est fort. Nous voyons que, dans le fond de la baie, et c'est connu, nous avons parmi les marnages les plus forts au monde, c'est-à-dire la différence entre marée basse et marée haute. Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure. Vous voyez que, là encore, à l'échelle de la Manche et de la mer du Nord, il y a un paysage lié à ces marnages qui ont des conséquences sur la manière dont fonctionnent les écosystèmes côtiers.

Il y a un autre type de carte. Là, nous sommes plus centrés sur notre région. Vous pouvez trouver la carte sur Géoportail. Toute cette diversité de couleurs représente des fonds marins, surtout en ce qui concerne la géologie et la géomorphologie du fond. Plus c'est noir, plus c'est rocheux. Plus c'est jaune et bleu, plus c'est sableux et vaseux. Il y a donc un régime thermique particulier aussi, parce que dans l'est de la Manche occidentale, c'est-à-dire ce que vous voyez sur votre diapo, la température est plus forte en été qu'ailleurs dans la Manche. À l'inverse, elle est plus froide en hiver qu'ailleurs dans la Manche. Vous avez une amplitude thermique annuelle qui fait que certaines espèces thermophiles qui aiment la chaleur peuvent s'implanter, mais certaines espèces à affinités froides peuvent également s'implanter. Nous sommes vraiment dans un carrefour biogéographique, c'est-à-dire que nous sommes à la limite entre deux régions, avec une région du Nord plus froide et la région lusitanienne, appelée comme ça à cause du Portugal. Tout cela génère, comme vous le voyez sur la droite, une diversité d'habitats. Là, je parlais simplement de rocheux, mais vous voyez à droite une diversité d'habitats avec des algues rouges. Nous avons des champs d'algues rouges absolument fantastiques, juste sous vos yeux. Là, il fait nuit, mais même pendant le jour, vous ne les voyez pas, parce que c'est sous la surface de la mer. Vous avez, un peu plus profond, encore moins d'algues, voire plus d'algues ou beaucoup moins. Par contre, il y a toute une vie qui s'installe et qui se développe grâce aux algues qui sont en surface. Un petit peu plus bas, vous avez les herbiers de zostères très connus parce qu'ils sont en expansion depuis la maladie qui les a décimés en 1929, mais qui sont aussi des zones de mouillage. Plus bas encore, vous avez ce que l'on connaît bien, soit les estrans sablo-vaseux ou sableux et vaseux que l'on assimile souvent à un désert. Or, c'est bourré de vie.

Tous ces éléments du paysage sont en interaction. Tout est en interaction. La mer est « une ». La mer est en interaction avec les bassins versants. Cela n'a pas tellement été dit dans la vidéo précédente, mais les bassins versants envoient de l'eau douce et également tout ce qui est produit par les activités humaines vers la mer. Cette interaction est essentielle. Cette diversité côtière de paysages et de vie est

également sous pressions multiples, comme cela a été souligné précédemment. L'État a donc souhaité mettre en place des zones protégées qui sont représentées ici. Je ne rentre pas dans les détails, mais ces zones protégées sont des enveloppes. Leurs caractéristiques et leur utilité pour la mer dépendent de ce que l'on y fait et dépendent des documents d'objectifs ou des plans de gestion qui sont dedans. Tout cela fonctionne ensemble. Vous avez l'atmosphère et l'énergie lumineuse qui pénètrent très profond, puisque chez nous, nous avons un grand marnage de faible profondeur. La lumière va donc jusqu'au fond de la Manche, au large de chez nous. Les apports des continents en nutriments, en minéraux et en eau douce et l'hydrodynamisme de l'océan que je vous ai présenté tout à l'heure, mais aussi les marées, les courants et le socle géologique créent cette diversité des écosystèmes côtiers. Tout fonctionne ensemble et génère une extrême production primaire. Le champ d'algues que je vous ai montrées tout à l'heure produit plus qu'un champ de blé, plus qu'un champ de maïs ou plus qu'une forêt tropicale.

Nous sommes dans des productions de record mondial et c'est ce qui est à la base de tout le fonctionnement de l'écosystème marin et de tous les services de production dont dépendent l'aquaculture et la pêche. Ici, nous le voyons très bien. Je fais un zoom sur le Mont-Saint-Michel. Vous voyez la partie sur la baie du Mont-Saint-Michel. Vous voyez les polders qui sont donc vers le bas. Ce sont des zones qui ont été gagnées sur la mer depuis 1 000 ans, à peu près. Vous avez toutes les parcelles agricoles qui sont plutôt dans le rouge et en vert, nous avons dessiné les marais salés. Dans cet espace, nous avons les plus grands marais salés d'un seul tenant d'Europe. C'est énorme. Les marais salés sont des zones de végétation dans lesquelles poussent des plantes en petit nombre, mais là encore, nous avons des productions records. Ces productions de végétaux vont finalement se dégrader chaque année et vont être exportées vers la mer parce qu'il n'y a pas beaucoup d'animaux qui sont capables de les brouter, puisque ces plantes se défendent et produisent des produits que les brouteurs n'aiment pas trop.

Ici, vous avez ce que l'on appelle les producteurs primaires, tout en bas. C'est comme ça que nous raisonnons sur un réseau trophique. Ici, vous avez, au deuxième niveau, les consommateurs, c'est-à-dire les brouteurs de cette production primaire. Au troisième niveau, vous avez les consommateurs secondaires, c'est-à-dire les prédateurs et tout en haut, vous avez les prédateurs supérieurs. En général, nous réfléchissons, de cette manière-là, la production de macrophytes. Les herbues de la baie du Mont-Saint-Michel produisent 70 000 tonnes de matière végétale sèche pour l'ensemble. Cela profite aux invertébrés. On pense que l'on a, en baie du Mont-Saint-Michel, à peu près 25 000 tonnes d'invertébrés sauvages et de coquillages, et 165 000 tonnes de crépidules. Au-dessus, nous avons 54 000 oiseaux limicoles, 12 000 ansériformes, environ 100 espèces de poissons. Encore au-dessus, nous avons des phoques, soit environ 130 ou 150 adultes, ainsi que la plus grande population de grands dauphins d'Europe côtiers qui exploitent aussi la baie du Mont-Saint-Michel. Au même niveau, nous avons 300 chasseurs et des pêcheurs. À l'époque où j'ai fait la diapositive, il y avait 7 professionnels qui exploitaient les pêcheries fixes, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Au niveau des invertébrés, au même niveau, vous avez les moutons de prés-salés, la production conchylicole et nous créons comme cela la pyramide trophique.

Tout est partagé. La richesse, c'est la production primaire. Tout est partagé jusqu'au plus haut niveau, entre les hommes et la nature. Aussi, il y a des interactions comme celle-là, entre les poissons ou les moutons. Quand les moutons broutent les marais salés, cela fait moins à manger pour les invertébrés et moins à manger pour les poissons. Il y a aussi des interactions dans les deux sens entre la production conchylicole et les oiseaux limicoles ou les oiseaux de mer. Certains oiseaux vont manger les moules et d'autres oiseaux vont être privés de nourriture parce que les moules vont filtrer. Tout est donc lié. Si vous voulez un exemple, les bars viennent se nourrir d'un petit crustacé qui est dans les marais salés. À chaque fois que vous mangez un bar, pensez aux marais salés. Le bar est forcément passé, quand il était jeune, par les marais salés. Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel vont finalement profiter à toute la population de la Manche occidentale et de la Manche orientale. Tout est lié. Si vous touchez aux marrés salés de la baie du Mont-Saint-Michel, toute la population va être touchée.

Juste une image sur la conchyliculture. Ici, c'est une exploitation en baie du Mont-Saint-Michel mytilicole. Évidemment, les moules dépendent des marais salés et de la production primaire du phytoplancton. Tout est lié. En ce moment, nous parlons beaucoup du changement global. Le réchauffement était annoncé à 3 degrés entre 1990 et 2020. Cela crée des changements de répartition des espèces. Le bulot, par exemple, très pêché ici, est en limite sud de son aire de distribution. Si la mer continue à se réchauffer, peut-être que, dans 10 ans, il n'y aura plus de bulot ici. Les pêcheurs vont sûrement en parler. Les algues rouges se déplacent. Ce ne sont pas les mêmes qu'il y a quelques années. Nous voyons apparaître des espèces comme la daurade royale. Le réchauffement climatique

a des effets forts sur la manière dont la mer fonctionne. Il y a aussi la question de la montée des eaux très prégnante ici, à Saint-Malo. Il y a le rythme des accrétions et érosions des zones de marais salés qui va gagner entre la mer qui monte et les dépôts de sédiments. Enfin, il faut parler de la transition agricole. C'est le sujet aujourd'hui. Tout ce qui se passe sur le bassin versant a un impact sur la mer. Il faut penser aux contaminations par les polluants organiques et métalliques qui sont probablement l'un des problèmes les plus graves aujourd'hui pour la biodiversité. Concernant les invasions biologiques, sur un espace comme la baie du Mont-Saint-Michel, le marais salé aujourd'hui n'est plus ce qu'il était hier. Ce ne sont plus les mêmes plantes parce que les plantes nouvelles se sont installées à la faveur de l'eutrophisation et ces plantes nouvelles sont incapables de fournir les mêmes services que ce que je vous ai raconté sur les bars.

Voici la dernière diapositive. Je vous ai parlé de tout cela et j'ai l'air d'en savoir plein, mais en fait, je ne sais rien. Je sais très peu de choses. Nous avons une lacune de connaissance terrible. Je vous ai montré la carte, tout à l'heure. La carte que je vous ai montrée du golfe normand breton, la carte des habitats marins, est très incomplète. Lorsque l'on implante un parc éolien, nous sommes très démunis parce que nous ne savons pas ce qu'il y a au fond. Nous n'arrivons pas à discuter sur des bases de connaissances suffisamment solides pour cela. Nous avons donc besoin de tout cela pour prédire les trajectoires des écosystèmes face au changement climatique et scénariser les futures adaptations possibles. Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Une invitation sûrement à approfondir dans un second temps, avec deux messages qui sont « interactions » et « incertitudes » pour conclure. Je vais donner la parole à nos deux intervenants avec la même consigne, mais séparée en deux, cette fois-ci. Vous représentez le Comité des pêches d'Ille-et-Vilaine et vous avez aussi des messages à nous adresser sur ce sujet.

Mme Violaine MERRIEN – Secrétaire générale du Comité des pêches d'Ille-et-Vilaine

Bonjour à tous. Je suis Violaine MERRIEN. Je travaille pour les pêcheurs depuis une quinzaine d'années. Je suis Secrétaire général du Comité départemental des pêches d'Ille-et-Vilaine. On nous a proposé de faire une petite présentation. Je n'ai pas un diaporama aussi riche que celui d'Éric et merci pour cette présentation, mais nous avons quelques éléments de contexte à vous partager. En Ille-et-Vilaine, nous avons une flottille de pêche de 70 navires, mais nous avons également une activité de pêche à pied professionnelle et d'élevage d'algues. Nous avons 31 pêcheurs à pied qui exploitent l'estran, la Rance, et la baie du Mont-Saint-Michel. Je vous dis tout cela parce qu'en fonction des professions avec lesquelles nous travaillons, comme la pêche à pied, par exemple, les enjeux ne sont évidemment pas les mêmes que ceux pour la pêche embarquée. Nous discuterons un peu après de la question de la qualité des eaux, qui est l'un des sujets primordiaux pour l'avenir des pêcheurs à pied professionnel. Nous avons également deux entreprises qui font de l'élevage d'algues, avec une entreprise qui s'est installée récemment à côté de Cézembre et une entreprise historique qui est installée dans l'estuaire de la Rance, Sea Wind. Nous avons 70 bateaux qui évoluent de l'estuaire de la Rance et de la petite pêche en plongée, qui travaillent à la fois dans l'estuaire et sur le long du littoral de Saint-Malo, mais également des Côtes-d'Armor, parce que la limite avec les Côtes-d'Armor est très proche. En mer, c'est l'île des Ebihens. Nos pêcheurs évoluent régulièrement d'un bord et de l'autre de ce secteur, travaillant à la fois dans les eaux d'Ille-et-Vilaine et dans les eaux des Côtes-d'Armor.

Nous avons également des activités de pêche aux casiers, notamment aux casiers à bulots. Tout à l'heure, il a été mentionné un sujet important sur lequel j'aurai l'occasion d'y revenir. Nous avons également des activités de pêche de casiers à gros crustacés, soit les homards, les araignées et les étrilles. Nous avons une activité de pêche aux filets à araignées. Beaucoup ne le savent pas, mais le port de Saint-Malo est le premier port de débarque des araignées qui sont pêchées essentiellement au filet. Depuis quelques années, nous sommes dans une période d'abondance très importante d'araignées et nous avons des quantités qui avoisinent les 6 000 tonnes d'araignées débarquées sur le port de Saint-Malo. Là aussi, cette abondance des araignées est un témoin du changement du milieu et du changement de comportement des espèces. Nous avons également la coquille Saint-Jacques. Nous sommes en pleine période de coquille Saint-Jacques qui se pêche à la fois en plongée, comme cela a été mentionné tout à l'heure, mais surtout, avec des dragueurs qui évoluent sur les gisements de Saint-Brieuc, sur le gisement de Saint-Malo et sur le gisement de l'ouest Cotentin. Il faut savoir que c'est une pêche très encadrée. Les pêcheurs ne peuvent pas y aller quand ils veulent. Il y a des horaires et des calendriers de pêche qui sont mis en place par les professionnels avec des quotas de pêche. Nous sommes donc sur une activité qui peut se pratiquer du 1^{er} octobre jusqu'au 15 mai, avec des calendriers qui sont faits en fonction de la ressource disponible. Depuis quelques années, là aussi, les

gisements de coquilles Saint-Jacques, à l'échelle du golfe normano-breton, se portent bien. Nous sommes dans une vraie dynamique et nous sommes malheureusement amenés à réglementer, de façon très stricte, la coquille Saint-Jacques, non pas à cause de la ressource, mais à cause du marché qui n'est pas toujours en capacité de prendre les quantités et les volumes qui sont capturés. C'est plutôt bien pour la ressource, mais cette gestion dynamique est limitée aujourd'hui par des questions de valorisation.

Nous avons également une pêche qui s'est faite au chalut côtier et une pêche au chalut hauturiers. Nous sortons de la discussion d'aujourd'hui parce que ce sont des activités qui se pratiquent dans les eaux britanniques. Nous avons également la grande pêche à Saint-Malo qui travaille dans les eaux internationales au large de l'Écosse et de la Norvège, en mer du Nord. Si l'on rezoome sur les sujets du jour, c'est bien de parler avec une carte pour se rendre compte des sujets que nous pouvons avoir à traiter et où se place la pêche aujourd'hui, d'un point de vue spatial. Pourquoi avoir mis cette carte ? Je vous ai expliqué une flottille essentiellement côtière, qui évolue dans ce que l'on appelle le golfe normano-breton qui est une entité écologique à part entière, mais qui est aussi un mille-feuille administratif. Pourquoi un mille-feuille administratif ? Dans le golfe normano-breton, vous avez d'abord les îles anglo-normandes, soit Jersey et Guernesey, qui ont été concernées par le Brexit et qui ont mis en place, suite au Brexit, des règles très strictes en matière de pêche. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la pêche d'aujourd'hui et la pêche de demain dans les eaux de Jersey et de Guernesey sera identique à l'effort de pêche de la période 2017-2020. Il y a eu des antériorités de pêche qui ont été définies et prouvées. Nous ne pourrions donc pas avoir plus de pêche et nous ne pourrions pas créer davantage de droit dans ces eaux-là. C'est important parce que cela conditionne aussi les possibilités de reports de pêche qu'il pourrait y avoir dans le cadre de discussions sur les projets de parcs éoliens, par exemple. Ce n'est pas parce que l'espace paraît grand que les pêcheurs peuvent partir partout ailleurs, et en l'occurrence, dans les îles anglo-normandes qui prennent quand même une place très forte de ce golfe. Les possibilités de report sont strictement réglementées par l'accord de Brexit et ne pourront pas bouger. Vous voyez également, dans ce mille-feuille administratif, une petite ligne en pointillé qui sépare en fait le DSF NAMO, le document stratégique de façade de Nord-Atlantique Manche Ouest, et celui de la Manche Est. C'est donc une limite administrative et deux DIRM qui coordonnent chacune de leur côté le document stratégique de façade, avec évidemment de la concertation d'une DIRM à une autre, mais une réalité qui fait que les deux documents ne sont pas tout à fait harmonisés. Or, pour nos activités, vous pensez bien que les espèces qui sont capturées ne s'arrêtent pas à ces limites. Nous avons une réalité écologique et une activité halieutique qui va bien au-delà de ces frontières administratives. Or, jusqu'à présent, chaque DIRM gère son secteur, ce qui peut entraîner un certain nombre de complications, d'autant plus si chacun a des objectifs en termes d'AMP en pourcentage ou d'objectifs en termes d'EMR. Nous n'avons pas une vue d'ensemble parfaite du golf normano-breton. Je vous dis ça parce que forcément, il y aura peut-être des zones qui vont ressortir dans le DSF Manche et Mer du Nord qui poseront des difficultés, notamment pour les navires bretons. Je pense notamment au secteur des Roches-Douvres qui se situe au large de Paimpol et qui dépend des eaux normandes alors qu'il est à proximité des eaux de Paimpol, mais la réalité fait que nous devons composer avec ce découpage.

Vous voyez également les zones en vert ou hachurées qui sont des aires marines protégées. Cela ne veut pas dire que la pêche est interdite dans toutes ces zones, mais cela veut dire que la pêche est réglementée de façon plus ou moins forte. Dans ces zones Natura 2000, nous avons entamé des travaux avec l'Office français de la biodiversité et avec les gestionnaires d'aires marines protégées. Il y a un travail vraiment proactif des comités des pêches et des pêcheurs pour être pleinement impliqué et faire en sorte que les mesures qui sont prises pour protéger les habitats soient prises à partir de données objectives. On ne classe pas pour classer et pour atteindre un pourcentage, on classe parce qu'il y a du merle en bon état qui a une fonctionnalité et qui mérite justement une protection forte. Nous sommes vraiment très impliqués localement dans tous ces comités de pilotage et dans tous ces documents de gestion. Là encore, je mets ces images et nous voyons finalement que les zones d'espace libres ne sont pas si nombreuses que ça. Les ambitions présentées par la DIRM en introduction vont poser un certain nombre de questions sur où et comment exploiteront les pêcheurs demain, sachant que nous sommes dans des zones qui sont déjà extrêmement réglementées et dont les marges de manœuvre ne sont pas si importantes que ça. Enfin, j'allais ajouter le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Effectivement, là aussi, les comités, dès le départ, ont été très impliqués. Le Comité des pêches des Côtes-d'Armor s'est fortement impliqué dans l'élaboration de trouver une zone de moindre contrainte. L'idée est de travailler sur des zones qui soient les moins pénalisantes. Nous allons éviter de mettre un parc éolien dans les zones où il y a une activité la plus dense et donc trouver une zone de moindre contrainte. Ensuite, s'impliquer pour l'orientation des linéaires et que les câbles soient ensouillés pour permettre à terme de pérenniser les activités de pêche dans le parc. Nous savons que les parcs se

développeront et l'idée est qu'ils soient compatibles avec les activités de pêche. Il y a donc un vrai travail proactif pour essayer de faire en sorte que demain, les activités de pêche puissent perdurer, que ce soit les arts traînants, soit les chalutiers ou les dragueurs, ou les arts dormants. Là, il y a des travaux en cours avec la préfecture maritime pour faire en sorte pour que demain, nous puissions continuer à travailler. Tout a été pensé. Les câbles ensouillés, les linéaires d'éoliennes parallèles aux principaux sens de travail des arts traînants. Toutes les conditions techniquement sont réunies pour essayer de maintenir une activité de pêche dans le parc.

Sur l'enjeu spatial, je voulais quand même insister sur deux points importants. J'ai évoqué la planification. J'aurais souhaité aussi insister sur la partie qualité des eaux parce que nous sommes sur une activité qui est extrêmement dépendante à la bonne qualité du milieu marin. Vous avez dû voir dans la presse récemment des fermetures d'activités, que ce soit de pêche ou de zone de concession conchylicole. Il ne faut pas oublier que tout ce qui est rejeté à terre arrive en mer. Les pêcheurs, les aquaculteurs et les conchyliculteurs qui exploitent beaucoup de coquillages, notamment filtreurs, sont tout de suite pénalisés et impactés par toutes les pollutions qui peuvent arriver. Ce sont des pollutions qui sont suivies et que nous connaissons avec des suivis mis en place par les services de l'État, mais des pollutions pour lesquelles il y a moins de suivi, et pourtant, nous savons qu'elles impactent fortement un certain nombre d'espèces littorales. J'aurais dû insister également sur le changement climatique et la façon dont vivent les pêcheurs, mais également l'augmentation de la température de l'eau. Nous sommes en train de vivre une accélération de la modification de la température de l'eau qui se traduit par des mouvements d'espèces, mais pas à l'échelle de plusieurs décennies. C'est sur une décennie. Par exemple, sur le bulot, en quelques années, nous avons vu changer complètement le cycle biologique du bulot qui a été complètement perturbé et avec une chute massive, que ce soit sur le gisement de Saint-Brieuc, sur le gisement de Saint-Malo, sur le gisement de l'ouest Cotentin et dans les eaux de Jersey. On s'accorde tous pour attester qu'effectivement, malgré les efforts, malgré les mesures de gestion et malgré les réductions de quotas de pêche, le bulot continue à diminuer et nous avons pu prouver par plusieurs programmes scientifiques que c'était étroitement lié à la température de l'eau. Le problème avec cette température de l'eau est que nous avons des programmes scientifiques, mais nous manquons d'expertise et de connaissances. J'insiste et je rejoindrai les conclusions d'Éric. Malheureusement, aujourd'hui, nous sommes vraiment démunis en matière de connaissances et en matière d'expertise scientifique pour comprendre ce changement, l'accompagner et nous projeter. Je trouve cela compliqué de faire des DSF, de donner des zones de vocation, sachant que nous ne sommes pas en capacité et que nous n'avons pas un socle de connaissances suffisant pour pouvoir essayer de mettre en place des stratégies et de se projeter sur ce que sera le milieu et quelle sera la réaction des espèces et du milieu demain. Je vous remercie.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci beaucoup. Désolée, l'exercice est aussi difficile. Nous pouvons remercier nos intervenants. Merci beaucoup. Un temps introductif. Bien sûr, la parole sera à vous dans quelques instants pour présenter les ambitions et présenter aussi les défis de la planification, des interpellations, des points d'intentions que vous partagez aussi. Une sensibilisation sur les enjeux, les incertitudes et les inconnues, comme le soulignait Monsieur le Maire, tout à l'heure. Il y a des choses qui arrivent plus vite que prévu, avec notamment la montée de la mer. Est-ce que dans la salle, sur ce cadre qui représente les documents stratégiques de façade, mais aussi ces enjeux partagés, vous avez des questions de clarification ou sur le cadre du débat ? J'ai, à côté de moi, Karine et Floran qui seront très heureux d'y répondre également.

M. Bertrand LAVIGNE – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je suis un habitant de Dinard. J'ai une question assez simple. J'ai participé à un débat en ligne au mois de décembre et au cours duquel nous avait été annoncé que la carte des sites potentiels d'installation d'éoliennes pour la région NAMO serait publiée au mois de janvier. Il ne reste plus qu'un jour et je crois avoir compris que vous nous annoncez maintenant le mois de février. Est-ce que vous pouvez être plus précis sur la date exacte et également les raisons pour lesquelles cette carte pose autant de problèmes ? Les autres cartes pour les trois autres régions ont été publiées dès le début des débats. Si vous n'êtes pas capables de répondre à cette question, au vu des cartes qui nous ont été montrées, est-ce que vous êtes au moins capables de nous dire si notre région, c'est-à-dire entre la Côte d'émeraude et les Minquiers, est potentiellement concernée par l'installation d'un parc éolien qui, à ce moment-là, sera entre 6 et 12 milles des côtes et sera en train de dévaster complètement notre vue. Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci pour cette question. Une interrogation plus tournée vers la maîtrise d'ouvrage. Nous allons prendre plusieurs questions.

Mme Nicole MATHYS – Intervenante dans la salle

Je suis de Bretagne Vivante à Saint-Malo et au Comité de bassin Loire-Bretagne. J'ai plutôt une remarque qu'une question, mais je trouve que cela a bien été souligné dans la première présentation que l'on nous a faite sur les enjeux du débat public. On nous présentait beaucoup les activités en mer et portuaires, mais on ne parlait pas vraiment du lien terre-mer. Or, je pense que l'avenir et la qualité du milieu marin sont complètement déterminés par ce qu'il se passe à terre et nous le voyons maintenant avec les questions de pollution et de plastique en mer. Je trouve que dans la première présentation, il y avait plein de choses sur les activités, mais les activités côtières, et même bien plus en amont dans le bassin versant, n'étaient pas évoquées. Je pense qu'il ne faut surtout pas les oublier.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Ne pas les oublier. Une interpellation sur les acteurs et associés. Y a-t-il une autre question avant que je me tourne vers nos intervenants ? Ne partagez pas tout. Juste après, il y a une séquence d'échanges que nous allons vous proposer en sous-groupes, aux tables.

Mme Marie FEUVRIER – Intervenante dans la salle

Je suis résidente de l'APEME, l'association Pays d'Emeraude Mer Environnement, et administratrice d'Eau et Rivières de Bretagne, ainsi que de FNE-Bretagne. Un visuel m'a interrogé et me laisse perplexe, qui est la visualisation des aires marines protégées. J'y ai vu moult champs d'éoliennes, des bateaux et beaucoup d'activités économiques. Elles sont protégées, en quoi, ces aires marines protégées ? J'ai plutôt l'impression que vous nous avez présenté des aires marines sans protection. J'en profite pour vous inviter à aller sur le site de FNE-Bretagne pour consulter le manifeste que nous venons de produire avec les collègues de nos associations.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. C'était plutôt un temps court, mais une interpellation sur les zones de protection forte. Y a-t-il une autre question ? Nous clôturons ensuite.

M. Patrick MARGRON – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Patrick MARGRON, vice-président de l'association pour la préservation et la protection du patrimoine de Saint-Malo. Peut-être que ce sera présenté après, mais je n'ai pas vu, pour l'instant, d'informations sur les contraintes écologiques, et au sens large du terme, que posaient ou que poseraient les champs éoliens, et en particulier leur multiplication. Nous voyons bien qu'elles sont les contraintes techniques, géotechniques, mécaniques, d'installation et de fonctionnement, mais nous ne voyons pas quelles sont les contraintes ou les conséquences écologiques de ces champs, au sens large.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Les impacts.

M. Patrick MARGRON – Intervenante dans la salle

Oui, et ensuite, comment minimiser ces impacts, les comprendre ou les gérer ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Je vais faire une pause dans les questions pour laisser nos intervenants réagir. J'imagine que vous voulez plutôt commencer sur la carte.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Oui. Sur la carte, j'avais annoncé, lors de la réunion publique à Brest, qu'elle allait être publiée. Nous réexpliquons les raisons. En façade Nord-Atlantique Manche Ouest, nous avons un déficit de connaissance et de concertation, notamment sur les enjeux liés aux pêches et aux enjeux défense. Nous avons poursuivi des concertations depuis décembre qui n'ont pas encore abouti. Pour l'instant, la carte est encore en réflexion et en discussion. Il y a évidemment un engagement à produire cette carte pour la soumettre au débat. Cette carte est bâtie en prenant en compte les critères techniques qui sont présentés dans le dossier de maîtrise d'ouvrage. Je saisis l'occasion d'avoir le micro pour expliciter ces critères techniques. Nous travaillons d'abord à partir de la bathymétrie, la profondeur de l'eau, pour

savoir où se situent les zones potentielles. Ensuite, nous prenons des distances à la côte. A minima, pour l'instant, nous implanterons les parcs à 15 kilomètres des côtes. Ensuite, nous examinons le potentiel de vent. Là, nous avons retenu une vitesse de vent en moyenne à hauteur de nacelle de 8 mètres-seconde, ce qui fait qu'à l'échelle de la façade, aucun secteur n'est exclu. Nous avons en fait un très gros potentiel sur notre façade. Ensuite, nous superposons les enjeux et la cohabitation avec notamment le trafic maritime, en veillant à maintenir des distances entre les zones propices à l'éolien en mer vis-à-vis des principaux trafics et notamment du trafic qui circule en Manche entre les deux dispositifs de séparation de trafic de Brest et de Cherbourg. Là, nous nous positionnons à 10 000 nautiques. Enfin, nous intégrons les enjeux de défense pour lesquels nous n'avons pas de carte à communiquer et rendue publique, puisque nous comprenons bien que ces enjeux de défense sont sous le sceau de la défense nationale. Par contre, vous pouvez consulter, dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, dans la fiche 27, les zones de défense dites compatibles avec le développement de l'éolien en mer. Ces cinq critères techniques permettent d'identifier des zones de potentiel qui sont en discussion. Cela va me permettre de répondre à la question des contraintes écologiques. Toujours dans la logique d'acquérir de nouvelles connaissances, et je crois que cela a été bien dit par plusieurs acteurs, à la fois les scientifiques et les pêcheurs, nous avons un déficit de connaissance que l'on essaie de combler en utilisant les retours d'expérience de plus d'une vingtaine d'années de développement de parcs, mais nous avons aussi relancé des études. Quatre études seront versées prochainement au débat. Il y aura une étude sur les sensibilités environnementales à l'éolien en mer au regard des enjeux liés aux habitats, notamment benthiques, soit le fond, les poissons, les mollusques, les crustacés, mais aussi l'avifaune et la mégafaune marine. Cette étude devrait être versée courant février. Aussi, une étude vis-à-vis des enjeux paysagers et patrimoniaux, une étude sur les visibilitées des parcs éoliens faite par Météo France et une étude sur la spatialisation des activités de pêche qui vaut pour l'ensemble de la façade et pas spécifiquement pour l'éolien en mer, mais qui permet de faire une fiche d'identité des activités de pêche. Enfin, vous pouvez consulter dès à présent, sur le site de « La mer en débat », des photomontages que nous avons réalisés et qui sont non géolocalisés puisque nous n'avons pas encore de zones propices à l'éolien en mer, mais qui permettent d'illustrer des implantations fictives de parcs posés ou flottants à 15 et à 22 kilomètres des côtes, avec des scénarios d'un à deux parcs, soit un parc d'un gigawatt ou deux parcs d'un gigawatt chacun.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Sur les contraintes, nous avons une information complémentaire.

M. Éric FEUNTEUN – Professeur en écologie marine – Muséum national d'histoire naturelle

L'effet de l'éolien sur l'environnement marin est finalement en étude, parce qu'au niveau français, cette activité est assez récente. On partait d'une page blanche au départ, c'est-à-dire « Quels sont les effets de l'éolien ? » En nous appuyant sur ce qui s'est déjà fait en Europe du Nord, nous avons quelques éléments, mais pour aller vite, cela se passe à plusieurs échelles. À l'échelle locale de l'éolienne, vous créez un récif, mais ce récif, encore faut-il qu'il soit conçu pour accueillir la vie, ce qui, pour le moment, n'est pas le cas. Il faut chercher des solutions fondées sur la nature pour que nous puissions vraiment faire jouer ce rôle de récif. Nous pouvons donc modéliser ce qui va coloniser ces infrastructures, à condition de connaître les relations entre profondeurs, pentes, nature du substrat et biodiversité. À l'échelle de l'éolienne, peut-être un effet récif, mais aussi un effet répulsif parce qu'il y a du bruit potentiel. Nous nous inquiétons beaucoup également sur l'électromagnétisme, mais aussi l'effet des anodes sacrificielles à l'échelle locale. Dès que l'on s'éloigne un petit peu, tous ces effets s'estompent ou non. Il faut donc raisonner à l'échelle du parc. Est-ce que le parc est un frein à la migration des poissons, des mammifères marins, des oiseaux et autres ? Est-ce que c'est un habitat refuge ? Refuge, dans la mesure où peut-être que certaines activités vont être réduites. La deuxième échelle est donc celle du parc et la troisième échelle est celle de l'interparc, c'est-à-dire quels sont les niveaux de connectivité entre le parc et le milieu naturel ? C'est ce que l'on appelle l'effet *stepping stone*, c'est-à-dire l'effet de guet. Nous allons créer une structure verticale là où c'était une plaine. Nous allons donc permettre le passage de certaines espèces et peut-être empêcher le passage d'autres. Tout cela, ce sont des études qui sont en cours actuellement avec France Énergies Marine notamment. La station marine de Dinard est très impliquée dans ces questions actuellement.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Je voudrais juste réagir sur les zones protégées aussi, qui étaient soulevées par Madame sur leur niveau de protection.

Mme Jeanne LORGEUX – DIRM

Il y avait deux questions sur la planification. Je répondrai après sur la question du lien avec la terre. Sur les aires marines protégées, Madame, de quoi, vous questionnez-vous ? Elles étaient protégées. Il existe 11 types d'aires marines protégées qui ont chacune des vocations différentes et en fonction aussi des enjeux écologiques qu'elles ont vocation à évaluer et à protéger. Le Comité départemental des pêches en a parlé tout à l'heure. Sur les zones Natura 2000, par exemple, il y a des évaluations en cours sur les impacts de la pêche qui viseront à prendre ensuite des mesures pour limiter l'impact de ces activités. L'objectif de la protection forte est justement de reconnaître progressivement, de plus en plus, la labellisation des aires marines protégées qui ont une gestion particulièrement exemplaire sur la réduction ou la suppression des pressions. Si je peux me permettre de répondre sur la question du lien terre-mer, la planification maritime n'ignore pas tout à fait le lien avec la terre puisque dans les descripteurs, la planification maritime est issue de deux directives européennes. Je ne détaillerai pas, mais parmi les critères, les descripteurs est un mot un peu particulier qui permet d'évaluer le bon état écologique. Il y en a qui concerne le lien avec la terre, notamment les contaminants ou l'eutrophisation, ce qui fait qu'il y a des évaluations en cours, et la volonté de bien protéger le rivage et la mer des contaminations d'origine terrestre. Dans les documents stratégiques de façade, sur la partie opérationnelle qui a été adoptée il y a trois ans pour le second cycle du plan d'action, il y a des actions qui visent à réduire les pressions terrestres. La Commission nationale du débat public organise un webinaire mi-février, me semble-t-il, sur le sujet du lien-terre qui sera peut-être l'occasion d'approfondir le thème.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

C'est vrai. C'est un bon sujet. Nous balayons beaucoup de sujets aujourd'hui. C'est aussi l'objectif de la rencontre publique, de donner des informations. Nous allons également ouvrir une séquence d'échanges aux tables. J'ai un commentaire par Karine BESSES de la Commission sur les cartes.

Mme Karine BESSES – CPDP

Cela fait effectivement partie des questions que l'on a posées. Nous voudrions savoir quand vont arriver les cartes sur NAMO et si l'on pouvait nous donner une date un peu plus précise. Ce n'est qu'en février ? Vous ne savez pas vraiment ? La CNDP n'a pas forcément demandé aux acteurs de produire des cartes. Par contre, ce que nous avons demandé en tant qu'organisateur du débat est que si des cartes sont produites, il faut les donner au public pour que celui-ci puisse aussi faire des commentaires là-dessus. Nous avons donc un atlas des cartes où nous mettons les cartes des acteurs au fur et à mesure, puisque les pêcheurs et l'industrie de l'éolienne souhaitent aussi faire des cartes. Il y a un certain nombre d'acteurs qui veut faire des cartes. Elles vous seront toutes disponibles et vous pourrez les commenter sur internet, sur notre site. Nous allons, nous aussi, faire des ateliers de cartographie prochainement avec cette idée de travailler ensemble à partir des cartes qui seront données prochainement, comme nous l'espérons.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci pour cette précision. J'ai promis aux trois personnes qui ont levé la main tout à l'heure qu'elles pourront s'exprimer. Ensuite, nous fermerons le temps de questions-réponses pour passer à la seconde séquence d'échanges entre les participants.

M. Laurent GUERIN – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je suis habitant de Saint-Malo et scientifique à Dinard. J'avais une question sur la prise en compte d'initiative passée. Il y avait eu beaucoup de concertation sur des projets de parc marin dans le golfe normand-breton, il y a plusieurs années. Comment cela est-il pris en compte ou est-ce que ce n'est pas aussi complètement passé à la trappe ? Dans les futures réglementations, il y a notamment la réglementation de restauration de la nature qui a été récemment débattue et qui est passée récemment. Est-ce que ce sont des choses dont vous tenez compte pour ces futurs projets que vous avez présentés ? En corollaire de tout ça, nous voyons très bien sur ces cartes que nous n'y arriverons pas si nous ne travaillons pas avec les îles anglo-normandes et nos collègues britanniques. Tout fonctionne ensemble. Je crois que nous avons des autorités et des responsabilités sur des zones précises. Il y a le fonctionnement de l'écosystème et toutes les activités, mais nous voyons bien que cela va être très au-delà de ça. Quels sont donc les liens ou qu'est-il prévu comme lien à la fois pour acquérir des connaissances, mais aussi pour les activités avec nos voisins ? Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Cela fait aussi écho aux mille-feuilles que vous souligniez tout à l'heure. Monsieur ?

M. Benoît BRONIQUE – Intervenant dans la salle

Merci. Je suis de France Nature Environnement Bretagne. Je voulais réagir par rapport à l'objectif que se fixe la maîtrise d'ouvrage qui est l'atteinte du bon état écologique. En tout cas, cela fait partie de ses ambitions. Cela a été représenté dans le petit film. L'état dégradé est avéré. J'entends les questions sur le développement de l'éolien, les contraintes et les impacts éventuels qu'il pourrait y avoir sur l'environnement. Les études se font pour que ce soit pris en compte. C'est important, mais les écosystèmes marins n'ont pas attendu l'éolien pour être en état dégradé. Il y a actuellement des activités qui ont fait que l'état marin est dégradé. Il faut aussi se questionner sur les impacts cumulés de toutes les activités qui ont eu lieu et qui ont des impacts sur les écosystèmes marins, qui sont des activités en mer et qui sont des activités à terre. Le développement de l'éolien prend à cœur de se concentrer sur les impacts qu'il pourrait y avoir sur l'environnement et nous sommes notamment vigilants là-dessus pour que ce soit pris en compte, mais il faut aussi que toutes les activités en mer et à terre mesurent et font une évaluation de leurs impacts sur l'état des écosystèmes marins. Concernant la protection des aires marines, on nous a parlé des zones de protection forte. Les mots ont un sens. Tout à l'heure, on a dit que ce serait un label. Un label, ce n'est pas une protection. C'est un cahier des charges qui serait encore à définir. Je ne sais pas lequel vous mettez derrière ce mot de label de la zone de protection forte. Les zones de protection forte sont des protections strictes et ce n'est pas juste un label que l'on met sur une cartographie. Attention aux mots que l'on utilise. ZPF, ce n'est pas un label. Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. C'est plutôt une contribution ou une interpellation plus qu'une question de précision. Nous avons une question, puis nous clôturons ce temps de questions-réponses.

Sacha – Intervenant dans la salle

Merci. Je dirais habitant de Dinard. J'ai une question à tiroirs. Nous avons parlé tout à l'heure de neutralité carbone. Aujourd'hui, j'aimerais bien savoir quel est l'impact CO2 de l'installation des éoliennes dans l'environnement dans lequel nous sommes et le temps d'utilisation de ces éoliennes. Quel est l'aspect recyclage envisagé justement de ces éoliennes ? Dans le cadre des évolutions climatiques dont nous avons parlé tout à l'heure, nous sommes en train de nous rendre compte qu'aujourd'hui, nous avons des tempêtes que nous pouvons considérer comme des ouragans, au regard de la tempête Ciaràn qui est passée au mois de novembre sur la région Bretagne. Est-ce qu'aujourd'hui, les éoliennes et ce que nous mettons en place en termes d'infrastructures maritimes, sont capables de supporter justement ces évolutions climatiques qui vont nous impacter dans les jours, les mois et les années à venir, et qui peuvent malheureusement avoir un impact également sur les plaisanciers ? Forcément, qui dit installation de parc éolien, dit installation de réglementation maritime, d'AVURNAV, de zones qui peuvent être un peu compliquées à la navigation, parce que je sais qu'aujourd'hui, nous sommes réglementés entre les tailles de bateaux et d'autres choses. Aujourd'hui, quel est l'impact CO2 de notre environnement, mais également quel est l'après, notamment en termes de recyclage ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Aussi, de robustesse face à cette inconnue qu'est le réchauffement climatique. Est-ce que vous souhaitez commencer sur la robustesse ou plutôt sur les concertations et les futures réglementations ? Je pense que c'est plus à votre destination.

Mme Lucie TRULLA – DREAL

Pour répondre à la dernière question sur l'impact carbone de l'éolien, dans le cadre des derniers débats publics, la CNDP et la CPDP avaient produit une étude qui figure aussi dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage et qui évaluait l'impact carbone de l'éolien posé entre 13 grammes et 19 grammes d'équivalence CO2 par kilowattheure. Pour donner un ordre d'idée, aujourd'hui, notre mix énergétique qui est décarboné grâce et pour partie au nucléaire, se situe à 72 grammes d'équivalent CO2 par kilowattheure. L'éolien posé est bien inférieur. On estime le bilan carbone de l'éolien flottant autour de 19 grammes d'équivalent CO2 par kilowattheure. Si je compare à l'éolien terrestre, lui, se situe à 14 grammes d'équivalent CO2 par kilowattheure et le solaire terrestre est à 56 grammes. Vous voyez comment l'éolien posé à un bilan carbone plutôt performant.

Sur le recyclage des éoliennes, une éolienne est composée à 90 % de métal et à 10 % d'assemblages composites, notamment pour les pales. La partie métallique, nacelle et mât se recycle aisément. Il y a des filières qui sont en cours de structuration pour le recyclage des pales. Cela fait partie d'appels à projets soutenus par l'ADEME et France 2030. L'objectif est bien de mettre en place ces filières pour

pouvoir recycler ces pales. C'est même une exigence dans le cahier des charges des appels d'offres des projets. On compte sur une durée d'exploitation d'un parc entre 25 et 30 ans. Il faut savoir que, dans le cadre des appels à projets, nous demandons aux développeurs de commissionner l'argent pour prévoir le démantèlement et le recyclage des parcs.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Un mot sur la robustesse, ou en tout cas l'état d'étude sur le sujet ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Juste un mot, car nous avons 45 minutes de retard et nous aimerions privilégier aussi les apports de la salle. Sachez que tout est enregistré. Nous faisons des verbatims de ces réunions publiques. Toute la matière est remontée aussi vers la maîtrise d'ouvrage. Rien n'est perdu. Rassurez-vous. Tout est pris et enregistré.

Mme Jeanne LORGEUX – DIRM

Je vais essayer de répondre en un mot aux deux premières questions qui ont été posées et qui étaient des questions tiroirs également, notamment sur le dialogue avec nos voisins britanniques. Les débuts de discussions sont en cours. Il faut savoir qu'il y a des représentants de Jersey qui sont là ce soir, qui pourront aussi échanger avec vous si vous souhaitez et qui suivent le débat avec attention. Pour ce qui est de la labellisation ZPF, les critères sont précisés dans le décret de 2022. Nous voyons aussi que les aires marines protégées permettent de protéger, de manière effective, l'environnement dans la mesure où certaines évaluations, notamment les analyses de risques pêches, amèneront à une diminution et une suppression de certaines activités. C'est le cas par exemple au large de l'île de Groix où le chalut de fond a été interdit sur une petite zone. Si vous me le permettez, le directeur interrégional de la mer adjoint est ici. Il pourrait juste apporter une petite précision. Sinon, ma réponse ne sera pas satisfaisante, notamment sur les deux premières questions, sur les concertations.

M. Christophe LENORMAND – Directeur-adjoint de la DIRM

Bonjour. Je vous remercie. Je voulais rebondir sur le projet de parc marin du golf normano-breton puisqu'effectivement, c'était un projet qui était dans l'actualité, il y a une quinzaine d'années. Juste pour préciser que nous ne sommes pas là pour parler sur le fait que cela pourrait être un parc marin ou un autre type d'aires marines protégées. Nous avons 11 types d'aires marines protégées et un parc marin en fait partie. C'était juste pour préciser que nous changeons de méthode. Nous travaillons maintenant sur des zones de protection forte. Après, savoir le portage et quel sera le vecteur dans ces aires marines protégées, c'est une question un peu différente. Je voulais juste apporter cette précision.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. J'ai un dernier sujet sur le bon état écologique. Nous avons la question de l'éolien, mais c'est un débat qui est plus large et qui parle aussi des activités maritimes. Il y a eu une interpellation sur ce sujet et l'impact des activités maritimes. Je me permets de reformuler et vous me dites, si vous souhaitez ajouter quelque chose, mais c'est aussi tout l'enjeu du débat et sur les activités qui sont, aujourd'hui, propres au littoral, de se demander comment les requestionner, aller vers un développement plus durable des activités. C'est aussi un sujet qui est soumis au débat. Si vous avez un commentaire à faire, je le laisserai pour la séquence d'après, parce que c'est aussi toutes les questions et tout le sujet qui nous rassemble aujourd'hui.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Je me permets juste de rajouter que, pour tous les frustrés qui n'ont peut-être pas osé ou qui n'ont pas pu poser de questions, nous avons un forum sur le site de « La mer en débat », où vous pourrez suggérer, commenter et poser des questions. Pour toutes les questions que vous poserez, nous les ferons remonter à la maîtrise d'ouvrage qui a l'obligation de vous répondre. Vous avez cette option-là aussi pour que nous puissions passer à la suite.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Très bien. Une dernière interpellation qui était dans les questions sur la manière dont la DIRM travaille aujourd'hui avec la façade normande qui est proche, et vous le souleviez aussi, Madame, sur l'articulation de cette planification maritime parce que les problématiques étaient aussi communes avec les îles anglo-normandes. Avez-vous des réactions, pour conclure sur la question ?

Mme Jeanne LORGEUX – DIRM

Oui. À la fois les directions interrégionales de la mer, mais aussi les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement travaillent de concert pour la planification à l'interfaçade. Sous l'égide des autorités, il y a aussi les préfets maritimes et les préfets des régions qui sont concernés. Aussi, les acteurs eux-mêmes que nous avons l'habitude de concerter par le biais des Conseils maritimes de façade sont en lien et invités. Il y a régulièrement des présentations d'une façade à une autre. On ne s'ignore pas entre voisins et nous avons tout à fait conscience de l'enjeu de coordonner la planification à l'interfaçade. Il y a des fiches dans le dossier de maîtrise d'ouvrage que nous avons apporté ici et que vous pourrez consulter ce soir si vous le souhaitez, mais qui est aussi en ligne sur le site de la Commission nationale du débat public. Il y a des fiches dédiées au sujet des zones interfaçades entre Manche Est, Mer du Nord et Nord-Atlantique Manche Ouest, mais aussi entre Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud-Atlantique pour ceux que ça intéresse.

Mme Karine BESSES – CPDP

Nous avons également fait une réunion interfaçades, il y a une semaine à peu près à Granville, où nous avons aussi abordé ces questions-là avec l'autre façade. Nous avons invité les acteurs et les citoyens de la façade NAMO à venir dialoguer avec la façade Normandie. Dans le débat aussi, nous mettons aussi en place des événements interfaçades et nous allons faire de même avec la façade Sud-Atlantique. À suivre aussi, sur le site du débat, les futures dates que nous mettrons en place sur ces questions importantes.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Je vais remercier nos intervenants et intervenantes pour cette séquence et nous allons clôturer ensemble cette séquence d'information, d'échange et donner la parole à la salle. Monsieur AUGAGNEUR le soulignait tout à l'heure. L'objectif est aussi de formaliser, à la fin de ces trois mois intenses de débat, une contribution qu'elle va remettre à la maîtrise d'ouvrage, mais comment réaliser cette contribution ? C'est aussi en entendant dans ces questions que vous venez de soulever, mais aussi dans les échanges et les interpellations que vous allez faire remonter pour nourrir aussi le travail de la CNDP par la suite. Pour cela, nous vous proposons des explorations par table sur les deux sujets qui ont aussi beaucoup rythmé nos échanges, qui sont l'environnement marin, ainsi que les angles et les sous-sujets qu'il amène. C'est donc un premier thème sur l'environnement marin et un second sur la pêche qui est un sujet, comme le soulignait Monsieur le Maire en l'introduction, très propre au territoire et d'une grande importance. Pour cela, je vais réveiller un petit peu, en cette soirée, votre « corps ». Je vais vous demander de vous lever, de prendre vos affaires avec vous et d'aller vers Lucie qui est au fond de la salle. Vous pouvez prendre vos affaires parce que vous allez sûrement changer de table. L'idée est de choisir si vous souhaitez, dans l'heure qui nous reste, travailler sur le sujet de la pêche ou sur le sujet de l'environnement marin.

Nous espérons que vous avez trouvé votre table fétiche. Nous avons quatre tables sur le feu de la pêche et cinq sur le sujet de l'environnement marin. Ce qu'il va se passer dans l'heure qui va arriver est que vous allez avoir à votre table ou à disposition, pour toutes les questions ou interpellations que vous pouvez avoir, des personnes ressources qui sont représentants de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi des experts que nous avons entendus aujourd'hui pour pouvoir répondre à vos questions. Ils seront simples observateurs. Ils n'auront pas à intervenir sur le fond de vos échanges. Maintenant, c'est votre temps de parole et c'est à vous de vous exprimer. Vous avez, sur les deux thèmes que nous vous avons proposé de choisir, différents angles. Vous avez peut-être pu le voir, mais vous avez une feuille A3 à vos tables qui va peut-être parler de la protection ou du changement climatique. Nous allons vous proposer de vous saisir de ce sujet, de cet angle, et de pouvoir discuter collectivement à table pendant les 20 minutes qui restent et de pouvoir y répondre. Vous avez plutôt une partie sur les constats, une partie sur vos interpellations et surtout, et c'est là l'essence même de votre échange, une partie sur les propositions. Quelles propositions concrètes sur le domaine de la pêche ou de l'environnement marin, souhaiteriez-vous communiquer ou faire remonter ? C'est là où vous entrez en jeu. Dans le moment de partage que nous aurons à la fin, avant de nous quitter, vous aurez un rapporteur de table qui nous partagera la proposition que vous souhaitez partager un petit peu et laisser avant de partir ce soir. Bien sûr, ce rapporteur ne pourra pas résumer toute la teneur de vos échanges et c'est pour cette raison que ce document nous est très précieux parce que nous allons le reprendre à la fin pour pouvoir réaliser la synthèse de la réunion. Nous remercions d'avance les scribes qui voudront bien se désigner pour prendre note des échanges que nous récupérerons à la fin. On espère que ce temps d'échange permettra aussi de vous connaître entre vous et de partager différents points de vue, mais surtout d'avoir une émulation collective qui va pouvoir nous amener tranquillement vers la fin de la soirée.

Deuxième session

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Nous allons commencer par la restitution de ce temps en cours pour que vous puissiez aussi entendre ce qu'il s'est dit aux autres tables. Nous n'enlevons pas le fait que l'on récupère les fiches à la fin pour faire la synthèse. Je me tourne vers la première table qui a travaillé sur l'environnement marin, sur Fabienne qui va nous restituer l'une des propositions phares de leurs échanges. Si je ne me trompe pas, vous avez parlé gouvernance et système de décision. C'était un peu l'angle de vos sujets autour de l'environnement marin.

Mme Fabienne BRIAND – Intervenante dans la salle

La proposition, c'est l'une des propositions qui figure dans l'encadré. Nous avons trouvé que nous manquions d'information d'une manière générale et d'autre part, que le citoyen était fort peu présenté dans les instances qui fabriquent ces décisions.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

D'accord. Votre intégration du citoyen dans ces instances de décision sur la mer.

Mme Fabienne BRIAND – Intervenante dans la salle

Oui et l'information à ceux-ci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci beaucoup. C'est un court extrait de vos échanges. Merci Fabienne, de vous être lancée. Sur le sujet de l'état écologique de la mer, avez-vous un porte-parole ?

Sacha – Intervenant dans la salle

Dans le cadre de notre sujet sur l'état écologique de la mer, nous souhaiterions, dans l'une des propositions que l'on a souhaité faire, est de flécher la taxe éolienne et les taxes environnementales des différents projets maritimes pour financer les études environnementales nécessaires à la connaissance du milieu marin de ces évolutions.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci. Une taxe sur le sujet. Bernard s'est porté volontaire pour le groupe « Environnement marin », sur l'impact des activités terrestres sur la mer.

M. Bernard GOGUEL – Intervenant dans la salle

Je crois que nous devons donner une phrase, mais il y en a deux. Il faut vraiment viser le bon état écologique, et c'est un terme que j'ai déjà entendu, mais nous n'en parlons pas beaucoup, en réduisant les pollutions et les pressions. Pour cela, raisonner à l'échelle de la bio région Manche et golfe normano-breton, à l'échelle du vivant et non des activités humaines.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Si je reformule bien pour Clémence et Lucie qui prennent note de ces propositions pour que nous puissions avoir un flash de toutes les propositions, c'est intégrer le vivant justement dans les décisions et à l'échelle de la bio région. C'est bien ça, si je devais le reformuler de manière courte ?

M. Bernard GOGUEL – Intervenant dans la salle

C'est de viser globalement la sobriété.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Très bien. Merci Bernard, pour ce partage. Ensuite, sur les conséquences du changement climatique et l'intégration de l'environnement marin.

M. Patrick MARGRON – Intervenant dans la salle

Sur les conséquences du changement climatique, il y en a beaucoup entre l'élévation du niveau de la mer, le début de zones qui sont non constructibles ou d'habitats qui ne sont plus vendables ou correctement vendables, l'élévation des températures de l'eau et de l'air. Parmi les propositions, la principale que tout le monde a retenue, c'est une meilleure gestion de l'eau, en particulier avec beaucoup plus de rigueur et en particulier, en saison touristique puisque l'une des principales

conséquences va être la raréfaction de l'eau dans notre région. Une meilleure gestion de l'eau au sens large. Il y a une sursollicitation des réseaux d'eau pluviale, d'eau potable et surtout d'eaux usées. C'est donc une meilleure gestion de l'ensemble du cycle de l'eau qu'il faut, bien évidemment, mieux gérer.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci Patrick, pour ce bref retour. Un dernier sujet sur l'environnement marin, les outils de protection de la mer, aires marines protégées et zones de protection fortes.

M. Bernard GOGUEL – Intervenant dans la salle

C'est du baratin total. Je viens d'apprendre de mon voisin que l'on peut faire du jet ski. C'est totalement aberrant. Pollution et consommation d'essence dans les aires marines protégées. Que fait l'État ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

D'où les fameuses questions que vous avez sur l'environnement, la pêche, la diversité des usages et quelle priorité donner, en effet. Merci, Bernard, pour ce partage. Madame ?

Mme Uriell AUBIN – Intervenant dans la salle

Pour nous, c'était de bien redéfinir les zones de protection forte et ne pas en faire, comme nous le disions tout à l'heure, juste un label. Respecter cette réglementation et prendre en compte les avis scientifiques. Il peut y avoir des pressions des lobbies. Définir une réelle zone et la respecter.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Un durcissement, tant sur la définition et la gestion de ces zones de protection forte. Merci pour cette synthèse. Je crois que j'ai terminé sur l'environnement marin.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Je vais prendre la suite pour la pêche, si c'est terminé. Une seule proposition. Vous étiez sur le sujet de quel modèle durable pour la pêche.

Mme Virginie ANTOINE – Intervenant dans la salle

Une seule proposition qui est le respect du repos biologique des populations, des espèces qui vivent dans l'eau.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

C'est très synthétique. Merci beaucoup. Ici, vous avez travaillé sur l'activité économique de la pêche. Quelle est votre proposition concrète ? Qui est rapporteur ou rapporteuse ?

Mme Andréa BUSSY – Intervenant dans la salle

Pour rectifier sur le développement économique, on entend par développer la qualité et pas la quantité de la pêche. Notre proposition est de soutenir le prix des pêcheurs pour gratifier les pêcheurs qui choisissent plutôt la qualité à la quantité de la pêche et donc consommer mieux pour les consommateurs, avoir de l'information sur ce que l'on consomme, sur son origine, sur la qualité des salariés et comment ils sont rémunérés.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Ici, nous avons le sujet de l'évolution du métier de la pêche. Qui est rapporteur ou rapporteuse ?

Mme Gwenola GERVAIS – Intervenant dans la salle

Comme ce qui a été dit sur ma table en majorité était lié à des contraintes pour les pêcheurs, je vais dire ce que je pensais moi et que je n'ai pas trop eu le temps de dire. Notre sujet, c'était l'évolution du métier et quelles propositions pour aider à l'évolution du métier. Il en est ressorti plein de contraintes sur le fait de respecter la ressource et avec plus d'aires marines protégées. J'ai écrit de la rendre plus attractive, parce que s'il y a beaucoup de contraintes partout, ça va être dur de recruter des pêcheurs et des pêcheuses, d'ailleurs. J'aurais envie que les pêcheurs, dans leur bien-être, soient un peu plus considérés et aussi dans leur expertise terrain parce qu'ils savent beaucoup de choses pour protéger l'environnement. Je viens de l'île Molène et à Molène, les pêcheurs côtiers connaissent beaucoup de choses et des fois, plus que le parc marin, mais il ne faut pas le dire. Je pense vraiment que travailler avec les pêcheurs et les valoriser dans leur expertise terrain rendra peut-être plus de valeur à ce métier et peut-être que cela permettra aussi qu'ils respectent plus, mais là, pour moi, c'est la grosse pêche. Je ne suis pas d'accord avec la grosse pêche et je soutiens les pêcheurs locaux.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci.

Mme Marine MOREL – Intervenante dans la salle

Nous, c'était sur la cohabitation entre la pêche et les autres usagers de la mer. En proposition concrète, on aurait l'idée de tirer les enseignements des expérimentations actuelles et les ajuster au cas par cas sur les sites et voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi pas, à plus court terme, proposer des réunions hebdomadaires avec tous les acteurs pour discuter de tout ça.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci à tous ceux et celles qui se sont portés à l'exercice de restituer. J'ai compris que ce n'était pas tout le temps volontaire, mais en tout cas, merci. De plus, nous avons une bonne diversité femmes et hommes et c'est très important. Nous avons même eu le temps en direct de retranscrire toutes vos recommandations et propositions sur une *slide* et vous pourrez justement prendre connaissance des différentes propositions si vous n'avez pas entendu toutes les tables. Nous allons la laisser entre les sessions. Le temps arrive vers la fin. Il est temps aussi de vous laisser. Veillez à bien donner à quelqu'un de l'équipe qui va venir récupérer le support pour que nous puissions prendre en compte les autres recommandations. Nous savons que le temps 2h30 pour aborder un tel sujet, c'est aussi court, voire très court, d'où le fait que Karine et Lucie vont vous parler dans quelques instants des prochains temps qui sont organisés.

Avant cela, et c'est important aussi pour nous d'avoir votre retour, nous allons vous distribuer une feuille individuelle aux différentes tables. Nous avons envie de vous poser deux questions. Vous vous saisissez de la question que vous souhaitez. Si vous avez une autre question qui vous vient à l'esprit et sans laquelle vous partiriez ce soir avec une frustration, si vous avez une question à adresser à la maîtrise d'ouvrage qui a été présentée tout à l'heure, posez-la. La Commission nationale du débat public récupère ces questions, les adresse à la maîtrise d'ouvrage qui répond via la plateforme en ligne et vous en parlerez sûrement juste après. Si vous avez une ultime question à poser, c'est le moment. Les feuilles sont en train d'être distribuées. Aussi, il y a une autre option. Y a-t-il un sujet pour vous, une interrogation ou une remarque qui n'a pas du tout été abordée ce soir et qui, pour vous, doit être dans les échanges et être remonté justement dans cette fameuse synthèse des contributions ? C'est un peu le message que vous souhaitez aussi laisser en partant. C'est un exercice individuel que nous vous proposons pendant une minute. Juste après, nous vous parlerons de ce qu'il se passe après pour le débat et nous nous quitterons comme promis avant 21h30.

M. Éric FEUNTEUN – Professeur en écologie marine – Muséum national d'histoire naturelle

Je suis désolé de reprendre la parole alors que j'ai déjà eu un temps de parole important, mais dans tout ce que j'ai entendu, à part peut-être un peu là-bas, mais il y a la problématique de la connaissance. Pour moi, nous manquons cruellement de connaissances. On ne sait pas cartographier les fonds marins aux échelles nécessaires. On ne connaît pas l'état des populations. On ne connaît pas bien l'état des contaminations sur le milieu marin ni la problématique de l'eau douce qui devient plus rare et l'eau douce enrichit la mer côtière. La question sur l'eau était très intéressante. Aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments de réponse pour planifier et se projeter dans l'avenir. Je pense que cette question de la connaissance est essentielle.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci pour cette conclusion pour les différents échanges. Lorsque vous avez fini, toute l'équipe passera pour récupérer vos questions ou remarques. Je le souligne encore une fois, mais ces questions qui sont adressées à la maîtrise d'ouvrage seront données à la maîtrise d'ouvrage et vous aurez une réponse qui sera écrite en ligne sur la plateforme et le site internet. Nous avons même une urne « Exprimez-vous » pour récolter vos retours.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous allons conclure. Je vais laisser la parole à Lucie pour qu'elle vous partage les prochaines dates sur lesquelles nous vous attendons pour que vous puissiez continuer à contribuer. Lucie, je te laisse la parole.

Mme Lucie BEGUIN – CPDP

Merci beaucoup, Paula. Juste pour vous informer, je ne vais pas être très longue, Florian en a parlé déjà au début. Vous pouvez bien évidemment vous rendre sur le site de « La mer en débat ». Vous trouverez

l'ensemble des modalités. Ce qui est important est que pour les prochains rendez-vous sur les formats de rencontres publiques comme ce soir, nous serons à Saint-Brieuc le 13 février prochain. Ce ne sera pas très loin. Sinon, nous serons aussi aux Sables-d'Olonne le 26 février et à Lorient le 19 mars. Si vous avez des contacts, n'hésitez pas à leur partager. Les tables rondes en ligne peuvent également vous intéresser. Elles sont thématiques.

Le 15 février, il y aura une table ronde autour du lien terre-mer. Le 29 février, ce sera autour de la question du paysage marin et du patrimoine, ce que la mer représente pour nous. Le 4 mars, nous pourrons échanger en ligne autour des parcs éoliens, les enjeux autour de l'atterrissage et du raccordement, les contraintes et les critères de choix. Le 21 mars, nous pourrons échanger, toujours en ligne, autour des enjeux et des défis pour la pêche et les autres activités en mer.

Je terminerai, avant de passer la parole à Karine, sur un élément qui était à disposition sur les tables, « La mer en 3D ». C'est un temps beaucoup plus délibératif qui est proposé le 16 mars. Comme on vous le disait, c'est un tirage au sort qui a lieu sur les quatre façades, ainsi qu'une autre que nous avons appelé la cinquième façade, soit les personnes les plus éloignées des façades. Nous serons réunis dans cinq villes en même temps. Si vous souhaitez participer à cet événement qui est « La mer en 3D » le 16 mars et le 6 avril, vous avez, sur vos tables, de la documentation avec un QR code pour pouvoir vous inscrire et potentiellement être tirés au sort. Merci beaucoup.

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci à tous d'être venus nombreux. Encore une fois, je précise bien que cette réunion de public ce soir, je ne sais pas comment vous l'avez vécu, ce n'est qu'une des modalités pour participer. Nous avons été assez généralistes. Nous vous avons demandé des questions et de faire des propositions précises. Il y aura aussi des ateliers de cartographie. Il y a plein d'autres choses pour participer au débat plus concrètement ou sur des thématiques que nous n'avons pas pu aborder ce soir, comme celle des éoliennes. Nous ne les avons pas portées en direct, mais nous les aborderons à d'autres moments. Nous vous invitons donc à aller sur le site et à participer à d'autres événements avec nous. Nous allons vous inviter à une petite collation avant de partir. Désolée d'être de terminer si tard, mais merci à vous et merci de votre participation. À très bientôt.

Mme Ophélie BRETAUDEAU – CPDP

Merci beaucoup. Belle soirée.